Question inscrite au feuilleton pas le député de La Peltrie le 19 avril 2011 adressée au ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

AMPHITHÉÂTRE DE QUÉBEC

QUESTION :

En tant que ministre responsable de la Capitale-Nationale, pouvez-vous décrire, en termes de modalités, de durée, de phases de remboursement, etc., quelle forme exacte prendra l'apport financier du gouvernement dans ce projet?

RÉPONSE :

Plusieurs étapes ont déjà été franchies dans ce dossier d'envergure pour la région de la Capitale-Nationale. L'élaboration du dossier de présentation stratégique a été complétée par le dépôt du rapport Ernst&Young au ministre responsable de la Capitale-Nationale en août 2010. Depuis, un comité directeur a été mis en place en septembre 2010.

Le 23 février 2010, la Ville de Québec a annoncé la nomination du directeur de projet (Jacques A. Bédard) de la construction du nouvel amphithéâtre ainsi que les firmes qui ont été retenues à la suite de deux appels d'offres relativement aux services professionnels en gestion de projet (consortium Pomerleau-Verreault) et à l'étude des besoins (consortium SNC-Lavallin-ABCP- GLCRM-Populous).

Prochaines étapes :

- Réalisation de l'étude des besoins (été 2011);
- Réalisation du programme fonctionnel et technique (PFT) qui décrira les éléments essentiels devant être pris notamment en considération : les échéanciers, les coûts et les risques (fin 2011);
- Réalisation des plans et devis préliminaires (printemps 2012);
- Élaboration du dossier d'affaires initial (été 2012).
- Élaboration du dossier d'affaires final permettant de préciser encore davantage les coûts réels, les plans et devis finaux (printemps 2013) pour débuter la construction au début de 2013.

Le projet est bien encadré et suit rigoureusement les étapes à franchir inscrite dans la politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique. Les 200M$ annoncés par le gouvernement du Québec seront puisés à même le Plan québécois des infrastructures 2010-2015 géré par le MAMROT. À cet égard, une convention d'aide financière est présentement en élaboration au MAMROT pour les conditions et les clauses de versements qui s'étaleront sur plusieurs années. Les versements se feront à la Ville de Québec en fonction de l'avancement des travaux. Des réserves conformes aux bonne pratiques et permettant de s'assurer de la conformité des livrables seront faites.